



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 4 avril 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 4 avril 2017 à 17h30 au Gidéum de Gidy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Baccon), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Michel FAUGOUIN (Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et Chaingy), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), David CAMUS (Coulmiers), Joël CAILLARD (Gémigny), Dominique PERRON (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtret), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Gilles FAUCHET (Lion en Beauce), Jean-François PICHON (Meung-sur-Loire), Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Pierre MANCHON (Rouvray Sainte Croix), Madame Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Messieurs Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Mesdames Michèle DUMAS (Saint Péravy la Colombe), Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Eric DAVID (Sougy), Georges MARTIN (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay), Thierry GODIN (Villorceau).

Ainsi que : Mesdames Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Miriane BONHOMMET (Sougy), Messieurs Benoît PERDEREAU (Gidy), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient également présentes : Mesdames Sandra MARTIN, Camille DUBRULLE, Michelle ÉON (Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés : Monsieur Nicolas D'ABOVILLE (Baccon), Madame Brigitte LASNE-DARTAILLH (Baule), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Gervais GREFFIN et Didier NODIMAR (Bucy le Roi), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Christophe PRÉVOST et Serge VILLOTEAU (Cravant), Jean-Pierre FROUX et Madame Anna LAMBOUL (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Messieurs Christophe LLOPIS (Rouvray Sainte Croix), Messieurs Michel THOMAIN et Dominique GUÉRIN (Villeneuve sur Conie), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Madame Charlotte DURAND (Conseil Départemental du Loiret).

Monsieur PERDEREAU, Maire de Gidy, souhaite la bienvenue aux Membres du Comité Syndical. Il évoque les inondations de juin 2016 et le débordement de la Retrêve, indiquant que le Gidéum, lieu de réunion de ce jour, a été un des postes relais pour accueillir les sinistrés. Monsieur le Maire annonce également que les travaux du complexe scolaire débiteront à partir du 15 avril prochain. Monsieur le Président le félicite d'aller de l'avant malgré les moments difficiles traversés, le remercie pour son accueil, puis propose de procéder à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2017**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

### **2. Renouvellement du Contrat de Madame COSYNS, chargée de mission Animatrice Économique et demande de subvention,**

Monsieur le Président informe les Membres du prochain recrutement de Madame COSYNS par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire au 1er juin 2017, avec mise à disposition à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, pour la mise en œuvre et le suivi de l'action économique.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de travail de Madame COSYNS pour un CDD de 2 mois, du 7 avril au 31 mai, afin d'assurer sa protection sociale et permettre aux communautés de communes d'ouvrir les postes et d'effectuer les procédures administratives.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'approuver le contrat de travail pour Madame COSYNS du 7 avril 2017 au 31 mai 2017,
- De fixer son traitement en fonction de la grille des attachés territoriaux auquel s'ajoute l'indemnité d'exercice de mission,
- D'autoriser la chargée de mission, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon le barème en vigueur conformément à un ordre de mission délivré par le Président,
- De l'autoriser à signer ledit contrat et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-09**).

### **3. Demande de financement DGD documents d'urbanisme,**

Monsieur le Président rappelle que le périmètre du SCoT s'est étendu de 68 062 ha à 106 796 ha, notamment sur le secteur de l'ancienne Beauce Oratorienne, précisant qu'une subvention de 69 000 € a déjà été versée sur 3 ans.

Monsieur le Président évoque la possibilité de percevoir entre 31 000 et 37 796 € supplémentaires, soit 1 € / ha, avec un plafond de 100 000 €, en demandant un financement dans le cadre de la dotation générale de décentralisation au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, et propose à l'Assemblée :

- De solliciter une subvention « DGD documents d'urbanisme » auprès de l'État suite à l'extension du périmètre du SCoT du Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-10**).

### **4. Versement des indemnités de Conseil au Receveur,**

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 30 mars 2016, les Membres du Comité avaient décidé de délibérer annuellement sur le taux de l'indemnité de Monsieur PICHON, Trésorier de Meung sur Loire.

Après débat, les membres du Comité Syndical décident :

- De maintenir le taux à 50 %,
- De revoir le montant de l'indemnité lors du prochain vote du budget,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-11**).

### **5. Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2016,**

Monsieur le Président propose aux Membres de fixer la durée de l'amortissement des équipements acquis en 2016 comme suit :

- Documents d'urbanisme et frais annexes : 10 ans,
- Logiciel de comptabilité (cession des droits d'utilisation) : 2 ans,
- Matériels de transport (véhicule de service) : 10 ans,
- Mobilier de bureau (bureau) : 10 ans.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-12**).

### **6. Approbation du compte de gestion 2016,**

Considérant que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif 2016, Monsieur le Président propose :

- d'approuver le compte de gestion 2016,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-13**).

### **7. Approbation du compte administratif 2016,**

Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur TEXIER, Maire de Chevilly et doyen d'âge des délégués titulaires de l'Assemblée, présente et soumet aux Membres le compte administratif 2016 du Syndicat Mixte.

Aucune opposition n'étant émise, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 17-14**).

### **8. Affectation des résultats de l'exercice 2016,**

Monsieur le Président propose aux Membres de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir l'intégralité du déficit d'investissement et d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement en solde d'exécution reporté au budget 2017, comme suit :

- affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, d'un montant **30 931,50 €** (trente mille neuf cent trente et un euros et cinquante centimes), en investissement au compte 1068,
- affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, d'un montant de **12 381,99 €** (douze mille trois cent quatre vingt un euros et quatre vingt dix neuf centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2017 (compte 002).
- affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2016, d'un montant de moins **30 931,50 €** (trente mille neuf cent trente et un euros et cinquante centimes), en intégralité en déficit d'investissement (compte 001).

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-15**).

### **9. Adoption du budget primitif 2017,**

Monsieur le Président lit le projet de budget 2017 envoyé aux Membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires.

Monsieur le Président indique que les déplacements des Élus s'étant rendus à Paris le 27 février 2017 pour la signature de la convention TEPCV avec Madame la Ministre Ségolène ROYAL ont dû payer leur voyage sur leurs fonds propres. A ce titre, et bien que Madame MINIERE ait souligné que les indemnités servent à ça, Monsieur le Président souhaite qu'une délibération soit prise pour que les déplacements des Élus soient pris en charge dès lors qu'ils sont demandés par le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président propose de maintenir la participation au fonctionnement des communes à 1,30 € par habitant sur l'année 2017. Il souligne que la contribution demandée par les autres Pays peut être le double.

Monsieur le Président propose que les anciennes communes de la Beauce Oratorienne participent financièrement à l'élaboration du SCoT. Il rappelle que les Communautés de Communes ont participé sur 3 ans à hauteur de 0,75 € par habitant. Il propose donc que 0,75 € par habitant soit demandé en une fois plutôt que sur 3 ans.

A la demande de Monsieur le Président, Madame S. MARTIN liste l'ensemble des subventions reçues sur l'année 2016 et celles attendues pour 2017, dans le cadre des actions menées par le Pays, indiquant également un retard de 2 années de subventions Leader, d'où une ligne de trésorerie fortement sollicitée. Monsieur le Président souhaite que l'ensemble des recettes perçues par le Pays Loire Beauce sur l'année 2016 et attendues pour 2017 soit intégré dans le compte-rendu :

Compte administratif 2016				
74718	Subvention Etat - Autres	ADEME (COT)	7 286,91 €	95 050,91 €
		TEPCV	61 764,00 €	
		DRAF (gaspillage)	3 000,00 €	
		DGD (SCOT)	23 000,00 €	
7472	Région Centre Val de Loire	Fonctionnement	51 800,00 €	94 276,62 €
		Animation éco année 1 et année 2	17 520,00 €	
		Animation PCET année 3	3 356,62 €	
		Etude mobilité	21 600,00 €	
7473	Département du Loiret	SCOT	10 000,00 €	96 782,00 €
		Aides directes OCMACS et animation	86 782,00 €	
74748	Communes et groupements	Fonctionnement 1€30 x 51 916 hab	67 490,80 €	97 307,03 €
		SCoT 0,20 € x 51 380 hab	10 276,00 €	
		Animation économique (solde année 1 et acompte année 2)	19 540,23 €	

Budget primitif 2017				
74718	Subvention Etat - Autres	ADEME (COT énergie climat)	67 500,00 €	187 400,00 €
		ADEME (diagnostic éclairage)	40 500,00 €	
		FISAC	65 400,00 €	
		DRAF (gaspillage)	4 000,00 €	
		DGD (SCOT)	10 000,00 €	
7472	Région Centre Val de Loire	Fonctionnement	50 100,00 €	85 860,00 €
		Communication A21	6 000,00 €	
		Animation éco année 2 et 3	19 900,00 €	
		Etude agricole (solde)	4 460,00 €	
7473	Département du Loiret	SCoT	10 000,00 €	10 000,00 €
74748	Communes et groupements	Fonctionnement 1€30 x 66 404 hab	86 325,20 €	98 166,20 €
		SCoT Beauce Oratorienne 0,25 € x 7364 hab	1 841,00 €	
		Animation éco année 2 et 3 + set + cabas	10 000,00 €	
7477	Leader	Préparation candidature	4 300,00 €	173 000,00 €
		Animation 2015-2016	43 500,00 €	
		Animation 2017 (acompte)	37 300,00 €	
		Animation PCET	40 600,00 €	
		Diagnostic éclairage	27 000,00 €	
		Gaspillage alimentaire	5 000,00 €	
Etude mobilité	15 300,00 €			

Monsieur le Président remercie toute l'équipe du Pays Loire Beauce pour sa compétence et sa gentillesse et rappelle le prochain départ de Gaëlle, d'où un futur recrutement pour la remplacer.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'approuver le budget 2017 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,

Aucune opposition n'étant émise, le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 17-16**).

#### 10. État d'avancement de la procédure de transformation du Syndicat Mixte en PETR,

Suite aux délibérations du Comité Syndical du 7 mars, Monsieur le Président rappelle la procédure de retrait simplifié des communes membres et les différentes délibérations établies par les EPCI, ainsi que l'état d'avancement qui en découle, comme suit :

Comité Syndical du 7 mars 2017	Procédures pour les collectivités membres	État d'avancement au 3/04/2017
- Délibération modifiant les statuts pour faire évoluer les collectivités adhérentes	<u>38 Communes</u> : courrier simple au Préfet par l'article L.5711-5 CGCT  <u>2 EPCI</u> : délibération pour accepter la modification de statuts et désigner les Membres	- 19 communes ont envoyé le courrier - 10 communes en instance de signature (conseil municipal) - 9 sans information pour le moment - CCTVL 16 mars - CCBL 23 mars
- Délibération transformant le Syndicat Mixte en PETR	EPCI : délibérations concordantes des 2 EPCI	- CCTVL 16 mars - CCBL 23 mars
- Délibération approuvant les statuts du PETR	EPCI : délibérations acceptant les statuts et désignation des membres	- CCTVL 16 mars - CCBL 23 mars

Madame S. MARTIN souligne que la Préfecture ne pourra établir les arrêtés qu'à réception de l'ensemble des courriers de retrait des communes du Pays Loire Beauce. A défaut, la procédure serait arrêtée.

Monsieur le Président précise qu'une fois les arrêtés préfectoraux publiés, l'élection du Président, des vice-présidents et des membres du Bureau pourra avoir lieu. Monsieur le Président rappelle que le nombre de Membres du Bureau du PETR passerait de 13 à 17 personnes, soit 1 président, 6 vice-présidents (dont un originaire de la Beauce Oratorienne et 1 du Val d'Ardoux), et 10 membres (dont 2 issus de la Beauce Oratorienne et 2 du Val d'Ardoux).

Monsieur le Président propose de programmer d'ores et déjà le prochain comité syndical, celui-ci pouvant avoir lieu avant la réunion prévue par la CCTVL à Villorceau, c'est-à-dire le 11 mai prochain à 17h30 à Baccon, avec l'accord de Mme BENIER.

Monsieur le Président souhaite que les élections des membres du PETR soient préparées en intégrant la Beauce Oratorienne et le Val d'Ardoux, tout en veillant à une bonne répartition et en gardant le même esprit, dégagé de tout concept politique.

## **11. Informations sur les différents programmes du Pays : TEPCV, Programme Leader 2014-2020, OCMACS, Contrat Régional de Pays, SCoT,**

- **AMO éclairage** : 4 offres ont été reçues, la date limite de réception ayant été fixée au 03/04/2017 à 14h.

Monsieur le Président fait part de l'expérience de la commune de Saint-Ay qui doit changer 477 points lumineux. Après étude, il apparaît que le coût moyen des propositions est estimé entre 400 et 650 € par candélabre avec crosse et gamelle. La rénovation complète d'une armoire est évaluée à 800 €. La garantie sur 10 ans de toutes les pièces des 477 candélabres est évaluée à 22 000 €, et comprend une gestion informatique à distance des ampoules. Aussi, Monsieur le Président conseille aux communes d'être vigilantes et de se regrouper pour obtenir des prix compétitifs.

- **CEE TEPCV**

Madame S. MARTIN rappelle que les communes qui ont signé la convention TEPCV obtiendront 40 % pour l'éclairage public, auxquels il y a lieu d'ajouter 30% de la Région. Pour les retardataires, il est possible d'obtenir des financements dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Madame S. MARTIN conseille cependant d'être prudent quant aux 66% de financements annoncés dans ce dispositif. En effet, pour obtenir les financements CEE, les travaux entrepris doivent répondre à certains critères, à savoir :

- ❖ Dépenses éligibles : isolation, chauffage, éclairage
- ❖ Travaux engagés après le 27/02/2017 et avant le 31/12/18
- ❖ Non cumulables avec subventions TEPCV, ADEME et ANAH
- ❖ Listes des dépenses et caractéristiques disponibles sur les fiches CEE (site développement-durable.gouv.fr)
- ❖ Montant : en fonction du cours kWhc, de la volonté des fournisseurs d'énergie « obligés », de la nature et du montant des travaux et économies d'énergie...

Madame S.MARTIN reprend qu'un simple exercice sur l'exemple de la commune de Villamblain a permis de constater que seuls 450€ de CEE sont valorisables sur 24.000 € de travaux réalisés, et recommande de s'adresser à Madame DUBRULLE pour toute question.

Monsieur le Président souligne la compétence et la performance de la chargée de mission PCET qui apporte beaucoup, et ajoute que c'était une chance d'être parmi les 200 lauréats de l'appel à projet TEPCV, ce qui permet d'obtenir des subventions fermes pour la modification ou la rénovation de l'éclairage public.

- **CONTRAT DE RURALITÉ :**

Monsieur le Président annonce qu'une vingtaine de dossiers a été déposée dans le cadre du contrat de ruralité pour un montant de plus de 1,3 M€ et s'interroge sur le montant départemental de 1,6 M€ qui pourrait être divisé entre 2 ou 3 territoires. Il informe qu'un Comité de Pilotage est programmé le 21 avril prochain.

- **CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE :**

Monsieur le Président informe qu'un entretien de négociation est fixé le 13 avril prochain avec le Vice-président de la Région, Monsieur ROULLET, et que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale deviendra définitif après passage en commission permanente régionale du 12 mai.

## **12. Questions diverses**

Monsieur le Président informe que pour terminer la négociation du contrat de Pays, il est nécessaire de reconstituer le Conseil de Développement. Il informe les Membres qu'une réunion est prévue prochainement avec l'ancien Bureau du Conseil.

Monsieur le Président informe qu'il assistera à une réunion le 5 avril avec le Vice-président en charge des transports concernant la ligne Orléans – Chartres, et qu'un point sera fait au préalable au siège de l'Association des Maires du Loiret.

Monsieur le Président indique qu'il a assisté, le 30 mars dernier, à un séminaire concernant la définition du projet métropolitain avec les conseillers municipaux d'Orléans Métropole. Cette réunion de travail très intéressante a permis de mettre en relation le SCoT d'Orléans Métropole avec les SCoT périphériques et de faire entendre notre voix dans un véritable climat de confiance, avec des thématiques comme la mobilité, l'espace en matière économique, en mettant en exergue des points communs en termes de transport (exemple des titres de transport communs au train, tram, bus...), d'économie.

Monsieur le Président rappelle les prochaines réunions sur avril et mai prochains, à savoir :

- 25 avril : Contrat Local de Santé – réunion des Élus à Orléans,
- 2/5 : atelier de concertation sur le gaspillage alimentaire – Sougy,
- 4/5 : idem – Meung sur Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Gidy pour son accueil. La séance est levée à 19h15.